

# Cas n°22a :

## Facture payée avec escompte en matière de prestations de services pour lesquelles la TVA est due à l'encaissement

hexo

analyse, comptabilité et conseil en gestion

# Application de l'escompte

Quelle mise en place ?

## Sur la facture

**Définition :** L'escompte est une possibilité offerte à un client de payer sa facture plus rapidement que prévu en échange d'une remise.

Le montant de l'escompte n'apparaît pas sur la facture émise, seule une mention détaillant les conditions de l'escompte est indiquée dans la facture.

**Rappel :** la mention d'escompte est une mention obligatoire, signifiant soit qu'il n'y a pas d'escompte accordé, soit détaillant les conditions d'escompte.

## Pour les prestations de services

L'administration pourra prendre en compte l'escompte accordé grâce aux données de paiement transmises

Le statut « Encaissée » déclarera le montant effectivement encaissé, donc diminué de l'escompte appliqué (TTC - escompte)

# Facture payée avec escompte (cas de prestation de service, TVA due à l'encaissement)

